Lot n°:

Section:

245 1, Impasse du Ramier

393 m<sup>2</sup> |Superficie:

Superficie de plancher maximale : 190 m²

## Maître d'Ouvrage

# LotiPromo

Lotisseur - Aménageur foncier

4 Square John Bardeen 85300 Challans Tel:02 51 49 28 35

#### Architecte DPLG / Urbaniste





www.geouest.fr

26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX DEPARTEMENT DE LA VENDEE

# VILLE D'AIZENAY

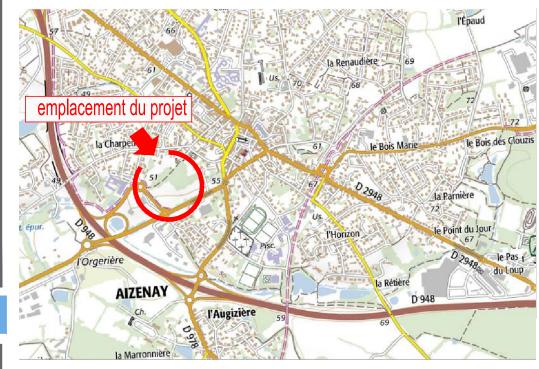
Route de Saint-Gilles

# Lotissement à usage principal d'habitation "La Fuy"

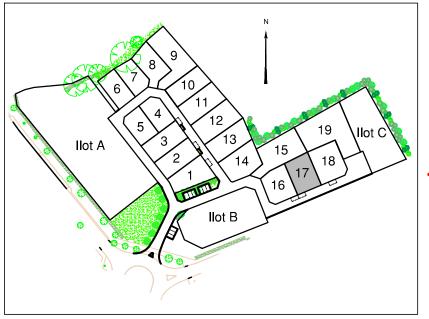
autorisé par arrêté N°PA 085 003 20 V0002 du 10 novembre 2020) modifié par arrêté N°PA 085 003 20 V0002 M01 du 21 mai 2021)

## PLAN INDIVIDUEL

## PLAN DE SITUATION



## PLAN D'ENSEMBLE



Ligne d'Implantation de la partie la plus avancée de la construction principale

**LEGENDE** 

49.50-

Zone d'implantation des bâtiments (les abris de jardins d'une uperficie inférieur à 12m² et les piscines seront

15

seuil z = 49.70

Zone de protection de la végétation existante

mplacement préférentiel du parking privatif non clo

Caniveau à plat – type CC1

#### Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

cote terrain naturel cote projet voirie indicative – reaard tabouret EU - regard tabouret FP cote tampon du regard EU

talutage de voirie dans l'emprise du lot



Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur. Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet o construction, les acquéreurs devront <u>impérativement</u> vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres,







 $\triangleleft$ •

seuil z = 49.90